



Le mardi 12 Septembre 2023

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 19 septembre 2023
20 heures 00

ORDRE DU JOUR

I – Affaires Générales

- Bail du café de la Poste : Reconduction du bail et augmentation du loyer
- Baux ruraux : Revalorisation de l'indice des fermages 2023

II – Voirie/Travaux

- RD5 : Acquisition de terrain à Monsieur et Madame Vanthournoudt
- Route du Fier : Vente de terrain à Mme Legon Sandrine

III – Décisions prises par délégation

- Appartement du Groupe scolaire : Revalorisation du loyer au 1^{er} septembre 2023
- Chaufferie : Modification du réseau EU
- Location de Terrain : Fin de bail avec remise en état de la parcelle

IV - Questions diverses

Pour Le Maire,
La 1^{ère} Adjointe
Emilie ANXIONNAZ



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2023

Le mardi 19 septembre 2023 à 20 heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué en date du mardi 12 septembre 2023, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christophe PONCET.

Présents (9) : Emilie ANXIONNAZ, Murielle BERLIOZ, Guido DIETRICH, Marcel GIANNOTTY, Anne HISCOCK, Johan PANISSET, Sylvain PANISSET, Jeffrey PATUREL, Christophe PONCET,

Procurations (6) : Agnès BERNARDE à Emilie ANXIONNAZ, Anne FERRY à Marcel GIANNOTTY, Sandrine DJOUDI à Murielle BERLIOZ, Bruno DURET à Johan PANISSET, Kristel VERRECCHIA à Guido DIETRICH, Pierre-Alain CHARRETIER à Sylvain PANISSET.

Public : 0

Secrétaire de séance : Anne HISCOCK

Monsieur le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Signature de la convention NEFLE pour le projet « Notre école faisons-la ensemble » et conventionnement pour « développer les pratiques sportives »
 - Accord de l'assemblée.

70 – Approbation du compte-rendu précédent

Le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

71 - 42/2023 – Retrait de la délibération 40/2023 concernant le Bail du Café de La Poste : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la reconduction

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée lors du dernier Conseil Municipal l'a autorisé par délibération à reconduire et actualiser le bail du Café de la Poste qui arrivait à échéance le 30 juin 2023.

Cependant, la Préfecture nous rappelle que l'assemblée a donné délégation à Monsieur le Maire par délibération du 13 octobre 2020 pour « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

La notion de louage de chose est définie dans le code civil comme « un contrat par lequel l'une des parties s'oblige à faire jouir à l'autre d'une chose pendant un certain temps, et moyennant un certain prix que celle-ci s'oblige à payer » (article 1709 du code civil).

Le bail commercial est un contrat de location d'un local dans lequel est exercé une activité commerciale, industrielle ou artisanale, il appartient donc à la catégorie des contrats portant louage de choses.

Les délégations accordées au titre de l'article L.2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales ont été analysées comme des délégation de pouvoir, ce qui entraîne le dessaisissement du conseil municipal de sa compétence dans les attributions confiées au maire. Il est rappelé que les délibérations prises en méconnaissance des délégations accordées au maire sont illégales.

Le maire demande donc au conseil municipal de procéder au retrait de la délibération 40/2023.

*Entendu l'exposé, après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- Procède au retrait de la délibération n° 40/2023

72-43/2023 – Baux ruraux : Revalorisation de l'indice des fermages 2023

L'indice des fermages 2023 est de 116.46, selon l'arrêté du 18 juillet 2023 paru au journal officiel du 21 juillet 2023.

L'indice national des fermages progresse de 5.63% par rapport à l'indice des fermages 2022 contre +3.55% entre 2021 et 2022. La hausse se poursuit depuis la campagne 2018

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année.

L'indice de fermage 2023 s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.

*Entendu l'exposé
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal*

- Donne son accord pour appliquer aux baux ruraux de la commune l'indice des fermages constaté pour l'année 2023 à la valeur de 116.46. Cet indice est applicable pour les échéances annuelles du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024. La variation de cet indice par rapport à l'année précédente est de +5.63%.

73- 44/2023-RD5 : Acquisition de parcelle le long de la voirie

Monsieur le Maire rappelle que pour permettre la création de trottoirs le long de la RD5, des achats de terrains ont été nécessaires. Suite à la rencontre avec les riverains concernés, la commune a proposé un prix identique pour tous de 30€/m².

Il est donc nécessaire de procéder à la rédaction des actes pour permettre l'acquisition des portions de parcelles concernées.

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée a déjà validé l'achat de parties de parcelles appartenant aux indivisions PANISSET, PATUREL et CAILLAT-ROUILLOT lors de la séance du conseil municipal du 22 mai 2023, ceux-ci ayant signé les documents d'arpentage.

Les derniers propriétaires concernés par ces acquisitions, l'indivision VANTOURNHOUDT-DUBOIS, ont signé les documents d'arpentage utiles à l'échange et les actes vont donc pouvoir être rédigés.

- L'indivision VANTOURNHOUDT-DUBOIS cède une portion des parcelles 1514 et 359 pour respectivement 14m² et 8m² au prix de 30€/m². Ces parcelles seront renumérotées. L'indivision cède à la commune les 22m² pour la somme de 660€.

*Entendu l'exposé
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal*

- Décide d'acheter les morceaux des parcelles renumérotés 1514 (14m²) et 359 (8m²) de l'indivision VANTOURNHOUDT-DUBOIS pour la somme de 660€.
- Dit que les parcelles seront renumérotées prochainement.
- Dit que les frais d'acte seront pris en charge par la commune.

74 – Route du Fier : Vente de terrain au Crêt Martian

Monsieur Giannotty rappelle le courrier de Madame LEGON Sandrine du 10 février 2023 par lequel elle fait part de son souhait de racheter une partie de la parcelle A734, entre 20 et 40m², qui appartient à la commune et qui jouxte ses parcelles (A735 et A736) ce qui permettrait de sécuriser la sortie de sa propriété.

A ce jour, l'assemblée ne s'est pas encore positionnée et aucune réponse n'a été faite à Mme LEGON.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 26 juin dernier cette question a été de nouveau repoussée pour permettre aux élus de se rendre sur place pour constater et mieux visualiser les lieux.

Ceux-ci se sont rendus sur place et ont constaté la légitimité de la demande de cession de la pointe de la parcelle A734 qui faciliterait et sécuriserait la sortie de la propriété de Mme LEGON sur la RD.

Monsieur Giannotty demande à l'assemblée de se positionner sur cette demande et sur l'offre du prix de vente à proposer.

*Entendu l'exposé
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal*

- Décide rencontrer Mme LEGON pour lui expliquer la proposition de la commune
- Décide de vendre un morceau de la parcelle A 734

75- 45/2023 – Ecole : Convention NEFLE « Notre Ecole Faisons-La Ensemble » et Conventonnement pour « Développer les pratiques sportives »

Mme Anxionnaz explique à l'assemblée qu'à la rentrée scolaire 2022, le Président de la République a installé le conseil national de refondation avec, pour l'Education Nationale, le dispositif « Notre école faisons-la ensemble » qui constitue un cadre pour des concertations locales visant à faire émerger collectivement des initiatives nouvelles, de nature à améliorer la réussite, le bien-être des élèves et à réduire les inégalités.

Démarche volontaire, ce dispositif constitue une réelle opportunité pour les équipes éducatives, les parents et les collectivités territoriales de proposer des solutions au plus près des besoins de la communauté scolaire en s'appuyant sur la capacité d'innovation des acteurs de terrain. Elle permet aux écoles volontaires de bénéficier de financement, dans le cadre d'un fonds d'innovation pédagogique (FIP).

L'école Primaire a proposé un projet et la commission académique « FIP » a attribué un montant de 9 851.65 € à notre école pour la mise en œuvre de son projet.

Pour permettre le démarrage effectif du projet, il convient d'établir une convention qui précisera les besoins financiers et les modalités de versement.

Mme Anxionnaz propose donc à l'assemblée d'autoriser le Maire à signer cette convention de financement dans le cadre du Fonds d'Innovation Pédagogique (FIP).

*Entendu l'exposé
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal*

- Autorise le Maire à signer la convention de financement dans le cadre du FIP
- Retient que notre école a présenté un projet pédagogique d'un montant de 27 767.65€ et qu'elle a été attributaire d'un financement de 9 851.65€

76 – Décisions prises par délégation

- Appartement du Groupe scolaire : Revalorisation du loyer au 1^{er} septembre 2023 avec IRL du 1^{er} trimestre 2023 (138.61) soit 599€/mois
- Appartement Combaray : Revalorisation du loyer au 1^{er} août 2023 avec IRL du 2^{ème} trimestre 2023 (140.59) soit 1 300.55€
- Chaufferie : Modification du Réseau Défenses Incendie RIA : 2 933.48€
- Location de Terrain : M. Auzeil Fin de bail au 5 octobre 2023 avec remise en état de la parcelle sans délai.
- Location de Terrain : M et Mme Fargier Reconduction de bail à compter du 1/10/2023 pour une année et un loyer de 50€.
- Nettoyage des vitres de la mairie et du groupe scolaire : Les Nettoyeurs pour 1 937.88€ TTC
- Rénovation du monument du CLU : Maçonnerie par BOEHLER et Fils pour 31 410.14€ HT et Barrières et ferronnerie par Tardivel Antoine pour 6 585.60€
- Entretien des bâtiments scolaires le mercredi Cécilia's Cleaning Compagny pour 480€ pour 4 interventions par mois.
- Espace public Route des Combes : Fourniture et mise en place d'un bloc de béton pour interdire l'accès à un chemin communal : Sarl Deletraz TP pour 540€ TTC

77 – Informations et questions diverses

- Mise en place de panneaux d'interdiction de stationner sur la commune
 - La Commune a fait refaire la signalisation horizontale (marquage au sol) et a installé de nouveaux panneaux de circulation, de stationnement ou changé certains déjà en place mais vieillissants. Les panneaux d'interdiction de stationnement ne font que rappeler des zones d'interdiction existantes. Le Conseil rappelle que des parkings existent au centre du village pour l'accueil des invités.
 - La Commune, pour ralentir les véhicules projetés de passer toute la traversée du village, de l'entreprise Cohendet au Crêt Martian en zone 30.
- Problématique des campeurs au pont de Nâves : Toilettes sèches ?
 - L'augmentation de la fréquentation des campeurs au Pont de Nâves par rapport à l'hygiène et au stationnement a été soulevé.
 1. Les campeurs sous tentes et vans n'ont pas de toilettes et cela pose un problème sanitaire.
 2. L'occupation du parking par les campeurs et camping-caristes pose un problème de stationnement pour les simples promeneurs qui viennent à la journée. Doit-on limiter le temps de stationnement ?
 3. Il y a de plus en plus de gros véhicule, il faut réfléchir à un système pour réduire les possibilités de stationnement de ceux-ci. Idéalement la pose d'un gabarit serait parfaite.
 - ↳ Les élus décident de mettre en place le gabarit le plus rapidement possible.
 - ↳ Les élus vont se renseigner sur l'aménagement de toilettes sèches en évitant de réduire les places de stationnement et pour un système qui demande le moins d'entretien possible (voir ceux installés au Col de la Forclaz par exemple).
- Point sur le personnel et la rentrée scolaire
 - Rentrée scolaire :
 - ↳ 94 enfants répartis en 4 classes.
 - ↳ Tout s'est bien passé, les enseignants n'ont pas changé.
 - Restauration scolaire/Garderie Périscolaire :
 1. Depuis la rentrée une nouvelle société, Sud Est Restauration a remplacé 1001 repas. Quelques ajustements doivent encore être faits.
 2. La commune a mis en place le prélèvement par mandat SEPA pour le paiement des factures de Cantine et garderie Périscolaire. Cela simplifiera la gestion des paiements pour les familles et pour la mairie. Les chèques ne pourront plus très prochainement être déposés en mairie, les familles elles-mêmes devront les envoyer au SGC d'Annecy. Le système de paiement chez un buraliste avec le QR code permet un paiement en espèces, en chèque ou en CB. La commune souhaite développer le paiement par prélèvement.

3. Mme Anxionnaz explique que l'entreprise nettoyant les vitres à la mairie et au groupe scolaire ne passe plus qu'une fois par an depuis quelques années. Elle suggère qu'un second passage soit remis en place et négocié pour le prochain budget de 2024.

o Personnel communal :

- 1 agent à l'école et à l'entretien des bâtiments toujours en arrêt (du 1.09 au 1.10.2023) il est remplacé depuis le 14/09 par Sophie SCHIRRER et entre le 4 et le 14/09 par Eloïse Brethes et Marie Gaillard
- Le poste de Laura (plonge à la cantine, assistance au service et ménage de la salle polyvalente) + ménage de la mairie a été pourvu par Alexandra FRANCIOLI, en disponibilité de la mairie de Groisy.
- Le grand ménage du mercredi au bâtiment scolaire est effectué par une auto-entrepreneuse Cécilia's Cleaning Compagny.
- Le ménage du soir du groupe scolaire est repris par Lorick COMBAZ a qui nous avons refait un CDD pour l'année scolaire et Guilbaud FAURE à compter de début octobre et jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- Morgane VIAL, ATSEM dans la classe des Petits-Moyens-Grands d'Agnès, va passer titulaire et être mise en stage au 1^{er} septembre (au lieu du 1^{er} juin comme prévu) suite à sa candidature sur le poste vacant. Elle aura un poste à 30h50.
- Aucun changement pour Gisèle TROIA.

- Demande d'un administré

- Un administré informe que certains arbres dans la forêt communale, dans la parcelle 1 sont brûlés, malades. La commission Bois, Forêt et environnement prendra contact avec l'ONF pour visiter la parcelle en question.

Prochains Conseils Municipaux :

- 17/10 à 20h00 CM Public

Prochaines Réunions ou Manifestations :

- 09/10/2023 à 19h Commission Travaux

Séance levée à 22h30

Le secrétaire de séance
Anne HISCOCK

Le Maire
Christophe PONCE

